



## Sommaire

**TRANSPORTS** - Bus, oui, mais pas dans les champs p. 3

**URBANISME** - Notre cadre de vie pour les 20 ans à venir. p. 4  
- Vauréal : trop d'urbanisation p. 7

**ENERGIE** - Eoliennes : le Parc dans la transition énergétique p. 8  
- Filles du vent : dangers réels pour les oiseaux ? p. 9  
- Bois énergie : pas si écolo p. 10

**FORET** - Plans d'aménagement en forêt périurbaine p. 12  
- Continuités écologiques entre les forêts p. 13

**ESPACES NATURELS** - Trame verte et bleue en Val-d'Oise p. 14  
- Balade en Vexin p. 15

**FAUNE** - Lézard des murailles p. 16

## L'étalement urbain n'est toujours pas maîtrisé

par Bernard Loup,  
président de Val-d'Oise Environnement

L'un des quatre défis clairement identifiés par le projet de Sdrif, actuellement en enquête publique, est le défi alimentaire qui nécessite la maîtrise de l'étalement urbain, du gaspillage du foncier et des espaces naturels grâce au renouvellement de la ville sur la ville.

L'extension urbaine devrait être sous contrôle. Les associations qui ont participé aux concertations ayant conduit au projet de Sdrif pensent que ce n'est toujours pas le cas, malgré les intentions affichées.

Elles sont rejointes en cela par l'Autorité environnementale qui a rendu son avis sur le projet de Sdrif. Elle observe que les préconisations du projet conduisent à une régression des territoires ruraux et naturels de l'ordre de 1 800 hectares par an, proche de la tendance moyenne des dernières décennies.

Cette consommation élevée du capital, non renouvelable, d'espaces agricoles, forestiers et naturels s'accompagne très probablement d'émissions de gaz à effet de serre non compatibles avec l'objectif national de division par quatre entre 1990 et 2050.

C'est pourquoi il sera du rôle des élus de ne jamais oublier dans l'élaboration des PLU et des Scot que le Sdrif :

- permet l'ouverture à l'urbanisation en fonction des besoins, mais n'y contraint pas ;
- n'impose pas de délai pour cette ouverture à l'urbanisation (fascicule « orientations réglementaires » page 13).

Les associations seront là pour rappeler, à tout moment, la nécessaire réduction de la consommation des espaces agricoles et naturels. Elles continueront à s'opposer aux projets inutiles, consommateurs d'espaces.

**Le Sdrif est mis à enquête publique du 28 mars au 30 avril.**

**Les Franciliens peuvent consulter le projet de Sdrif et pourront s'exprimer sur ses orientations sur Internet à partir du 28 mars sur le site de la Région :**

[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

<http://www.enquetespubliques.iledefrance.fr/lenquete-publique-sur-le-sdrif>

## Louvres : enfin le déplacement de la ligne THT



Le nouveau sous-préfet de Sarcelles a été sensibilisé par la motion adoptée à la réunion publique organisée par Point à la Ligne ! le 20 octobre 2012.

Il a réuni, le 18 février, un comité de pilotage du déplacement (30 personnes : collectivités territoriales, Réseau de transport d'électricité, EPA Plaine de France, directions administratives concernées, chambre d'agriculture et associations). Les décisions prises et l'engagement du sous-préfet permettent d'espérer la mise en service de la nouvelle ligne à la fin 2015. La réalisation du déplacement partiel de la ligne de 400 000 volts (sur environ 7 km) aura nécessité plus de vingt années d'action puisque l'association Point à la Ligne ! a été créée en juillet 1995 ! ■■■

01 34 68 71 75 06 67 15 97 48

POINTALIGNE@VOILA.FR WWW.POINT-A-LA-LIGNE.ORG

## IDFE : atelier agriculture



LORS de sa première réunion, le tout nouvel atelier agriculture d'Ile-de-France environnement a défini ses objectifs :

- Comment limiter la consommation des espaces agricoles tant en zone de grande culture qu'en zone urbaine ?
- Quelle agriculture pour demain ? Avec quelle qualité de l'eau ?

Plusieurs pistes de travail se sont dégagées :

- Utiliser, voire influencer sur les outils réglementaires : Sdrif en avril, CDCEA, définition des différentes zones réglementaires...
- Établir des liens avec le monde agricole : chambre d'agriculture, syndicats agricoles, GAB, Terre de lien...
- Rédiger un livre blanc.

Une visite chez un exploitant, président de la FDSEA, est prévue ; une sur une exploitation biocérealière espérée.

Cet atelier a « du pain sur la planche » en région Ile-de-France : malgré le discours politique, l'espace agricole est consommable à volonté.

01 45 82 42 34 WWW.IDFE75@GMAIL.COM

**NB CDCEA 95** L'objectif de réduction de moitié de la consommation d'espaces agricoles en 2020 affiché par la CDCEA n'est même pas prévu par le Sdrif.

AGORA 95

Bulletin de liaison de Val-d'Oise Environnement

Association loi 1901

déclarée sous le n° 2/04912 le 27 juillet 1992

Contact : Bernard Loup, président de VOE  
19, allée du Lac 95330 Domont

Tél. : 01 39 35 00 50

valdoise-environnement@orange.fr

www.valdoise-environnement.fr

Directeur de la publication : Bernard Loup

Coordinatrice : Dominique Védy

ISSN 1252-0365 Imp. Stip - Domont



# TRIANGLE DE GONESSE : le chemin agricole aux tracteurs, le bus sur ou le long des routes existantes

liaison  
routière



*Pour améliorer les transports en commun, le conseil général envisage de faire passer un bus par une voie agricole. Une voie qui, par hasard, passe au milieu des terres agricoles du triangle de Gonesse.*

1. STIF : SYNDICAT DES TRANSPORTS DE L'ÎLE-DE-FRANCE.
2. BHNS : BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE.
3. SDRIF : SCHEMA DIRECTEUR REGIONAL DE L'ÎLE-DE-FRANCE.
4. BIP : BOULEVARD INTERCOMMUNAL DU PARISIS.

**MALGRÉ** les avertissements des associations et des agriculteurs, le conseil général et le Stif<sup>1</sup> vont-ils transformer, de force, un chemin agricole en route, au prétexte d'améliorer les transports en commun ?

## Une concertation bâclée

Le projet de BHNS<sup>2</sup>, entre la gare de Villiers-le-Bel, Arnouville, Gonesse (RER D), et la gare du parc des Expositions Villepinte (RER B), a fait l'objet d'une concertation, en juin et juillet 2011, organisée par le Stif et le conseil général du Val-d'Oise. Mais, de concertation, elle n'avait que le nom :

- ❶ Pas de dossier de concertation : un simple document recto/verso, tenant plus du document de propagande que d'un support au débat.
- ❷ Aucune information sur les liaisons bus existantes entre les RER B et D.
- ❸ Un seul tracé proposé, en plein champ, hors des voiries existantes, qui nécessite la transformation en route du chemin agricole de Gonesse à Villepinte.

Lors de la concertation, le Collectif pour le triangle de Gonesse a clairement exprimé son accord pour la réalisation d'un BHNS et a demandé l'étude de tracés alternatifs sur ou le long des voiries existantes afin de réduire son impact sur l'espace agricole.

Cette position est conforme au projet de Sdrif<sup>3</sup> voté par le conseil régional, le 25 octobre 2012, dans lequel il est précisé « ... un aménagement du segment existant du BIP<sup>4</sup> permettant la création d'une voie dédiée au bus. »

## Le BHNS, cheval de Troie d'Europa City ?

Le chemin agricole se situe dans les 300 hectares agricoles du triangle de Gonesse, concernés par le projet de centre commercial Europa City du groupe Auchan. Alors que le débat, ouvert en novembre 2010, est loin d'être clos, faire, à tout prix, passer le BHNS à travers champs n'est pas acceptable. La commune de Gonesse ne cache d'ailleurs pas ses intentions en écrivant, sur son site Internet, sa vision du projet : « une véritable avenue pour créer un lieu agréable, ... un nouveau quartier le long de ce nouvel axe. » Qu'Europa City se fasse ou non, il n'existera jamais un nouveau quartier. Marqué par le crash du Concorde, impacté par les nuisances sonores des aéroports du Bourget et de Roissy, le triangle de Gonesse ne peut être un lieu d'habitat. Sans habitat, pas de quartier urbain.

## Des tracés alternatifs existent

Le Collectif a proposé deux tracés alternatifs :

- ❶ Un tracé le long du BIP arrivant au Parc des expositions.
- ❷ Un tracé arrivant directement à Roissy par la D 902 particulièrement fluide réalisant l'objectif du BHNS qui est de faciliter l'accès aux emplois de Roissy.

Sans obligation légale, le conseil général a pris l'initiative de présenter le projet à une délégation du Collectif le 6 février dernier. C'est tout à son honneur, et la prise en compte de tous les éléments que nous avons développé est désormais de sa responsabilité.

COLLECTIF POUR LE TRIANGLE DE GONESSE ■ ■ ■

## COLLECTIF POUR LE TRIANGLE DE GONESSE

- AMIS DE LA TERRE VAL-D'OISE
- ENVIRONNEMENT 93
- MNLE 93
- VAL-D'OISE ENVIRONNEMENT
- ASSOCIATION DE DÉFENSE DES HABITANTS DE L'EST DU VAL-D'OISE
- AFCEL GONESSE
- AULNAY ENVIRONNEMENT
- BIEN VIVRE AU THILLY
- BIEN VIVRE À VEMARS
- CAPADE-SUD-AULNAY
- ECOUEN ENVIRONNEMENT
- HAUT VAL D'OISE ECOLOGIE PERSAN
- LA VIGIE D'ECOUEN
- LE BLANC-MESNIL C'EST VOUS, LE BLANC-MESNIL POUR VOUS
- ALLIANCE POUR LA SANTÉ ARNOUVILLE
- TOULMONDEILESTBIO ARNOUVILLE
- SARCELLES ENVIRONNEMENT
- NOUVELLES ÉNERGIES DE VILLIERS-LE-BEL




[HTTP://CPTG.FR](http://cptg.fr)





# Sdrif : une enquête pour donner votre avis

**La sauvegarde de l'espace agricole et la reconquête de l'autosuffisance alimentaire sont les vrais enjeux du développement économique.**





## Les espaces urbanisés



-  Espace urbanisé à optimiser
-  Quartier à densifier à proximité d'une gare
-  Secteur à fort potentiel de densification

## Les nouveaux espaces d'urbanisation

-  Secteur d'urbanisation prioritaire
-  Secteur d'urbanisation conditionnelle

## Les fronts urbains d'intérêt régional

-  Les espaces agricoles
-  Les espaces boisés et les espaces naturels
-  Les espaces verts et les espaces de loisirs
-  Les espaces verts et les espaces de loisirs

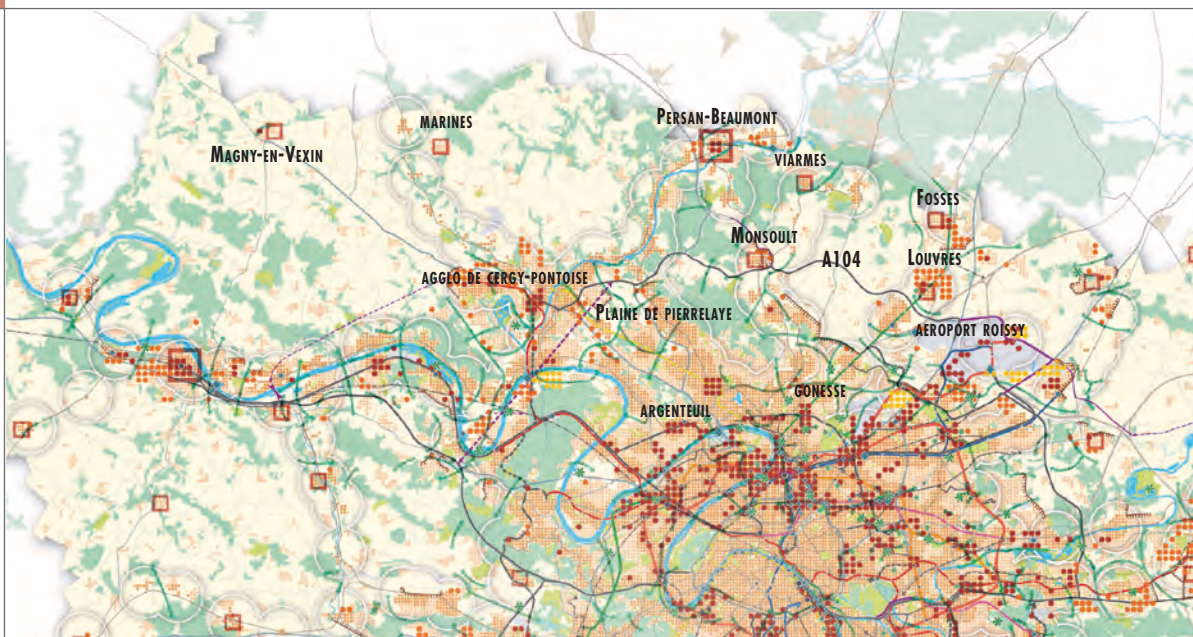
-  Les continuités  
Espaces de résilience (R), liaison agricole et forestière (A), continuité écologique (E), liaison verte (V)
-  Le fleuve et les espaces en eau

-  Pôle de centralité à contourner

**1. SDRIF : SCHÉMA DIRECTEUR RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE.**

**2. SCOT : SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE.**

**3. PLU : PLAN LOCAL D'URBANISME.**



**LE PROJET** d'urbanisation de la Région Ile-de-France est assez compliqué car il s'élabore sur un fond de rivalités Etat-Région.

Le Sdrif<sup>1</sup> date de 1994. Sa révision relève, pour la première fois, de la compétence de la Région en association avec l'Etat. Le processus de révision engagé de 2005 à 2008 n'a pas abouti. Les rivalités Etat-Région, sur la politique d'aménagement de l'Ile-de-France, se sont manifestées dans la concurrence entre le Sdrif et Grand Paris.

Le contexte politique étant ce qu'il est, il est permis de penser que le processus de révision repris en 2011 aboutira à l'adoption d'un nouveau Sdrif en 2014.

Le Sdrif a pour ambition de planifier l'avenir de l'Ile-de-France en termes de mobilité, d'habitat, d'emploi, d'environnement, d'équipements publics, mais aussi de souveraineté alimentaire à l'horizon 2030.

La prise de connaissance de ce document est indispensable pour participer efficacement aux concertations et enquêtes publiques qui concernent les Scot<sup>2</sup> et les PLU<sup>3</sup>. Ces documents d'urbanisme locaux doivent être compatibles avec le Sdrif. Ils seront pour la plupart mis en révision dans les trois années prochaines. Il est donc nécessaire que les associations d'environnement se saisissent de cette opportunité pour inscrire sur les registres d'enquête publique les modifications qu'elles jugeront nécessaires.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### 🕒 Sur l'enquête publique

Le projet de Sdrif est mis en enquête publique du **jeudi 28 mars au mardi 30 avril 2013** inclus.

Le président de la commission d'enquête est M. François Nau. Il a eu récemment dans le Val-d'Oise les fonctions de garant lors des concertations sur le barreau ferré de Gonesse et sur l'avenue du Parisis.

Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site [www.enquetespubliques.iledefrance.fr/sdrif](http://www.enquetespubliques.iledefrance.fr/sdrif) et à

- Cergy : hôtel de Ville, 3 place de l'Hôtel de Ville
- Argenteuil : hôtel de Ville 12-14 boulevard Léon Feix
- Sarcelles : direction de l'Aménagement de la ville, 3, boulevard Albert-Camus.

La commission d'enquête tiendra des permanences dans ces trois lieux (voir dates et horaires sur le site).

Les observations peuvent être adressées par Internet sur le site ou inscrites sur le registre mis à disposition dans les trois lieux précédents.

### 📄 Sur le dossier

Le projet de Sdrif est composé de cinq fascicules, de quatre cartes thématiques et d'une carte de destination générale du territoire.

Consultez en priorité la carte de destination générale avec le fascicule « orientations réglementaires » pour comprendre la carte.

Le fascicule « défis, projet spatial régional » contient un chapitre sur « les territoires d'intérêt métropolitain » dont trois concernent le Val-d'Oise : Le Grand Roissy ; la confluence Seine-Oise ; la Défense et la vallée de la Seine.

La consultation des avis émis par le CESER, les conseils généraux, l'autorité environnementale et les chambres consulaires peuvent aider à la compréhension et à la réflexion sur ce dossier complexe.

## Le Sdrif en trois chiffres

**70 000** Nombre de logements à construire par an, dont 30 % de logements sociaux. Rares sont ceux qui osent discuter ce nombre tant les besoins en logements sont importants. Mais, des logements pour qui ? Si c'est pour loger les mal-logés ou les sans-logement, très bien. Pourtant les grands discours sur Paris, ville monde, où on mise sur l'attractivité de la capitale, risquent plus d'aboutir à « siphonner » la province de ses jeunes diplômés, à l'issue de leur formation, qu'à résorber réellement le mal-logement. Le Sdrif de 1994 préconisait la construction de 53 000 logements par an. A peine 40 000/an ont été construits. Pour le Val-d'Oise, l'objectif est de 6 066 logements/an.

## 28 000

Nombre d'emplois à créer par an. Seulement 22 000 par an sont créés actuellement. Le ratio pour le Val-d'Oise est de 1,6 logement pour 1 emploi créé, soit 3 790 emplois/an.

## 1 800

Nombre d'hectares agricoles ou naturels consommables par an. Cette consommation est proche de la consommation actuelle. Si, en 2030, cette consommation est effective, l'objectif de réduction de l'artificialisation des sols sera un échec. La loi Grenelle 2 et la loi de modernisation de l'agriculture, dont l'objectif est de réduire de 50 % le rythme de consommation des terres agricoles d'ici à 2020, ne seront pas respectées.

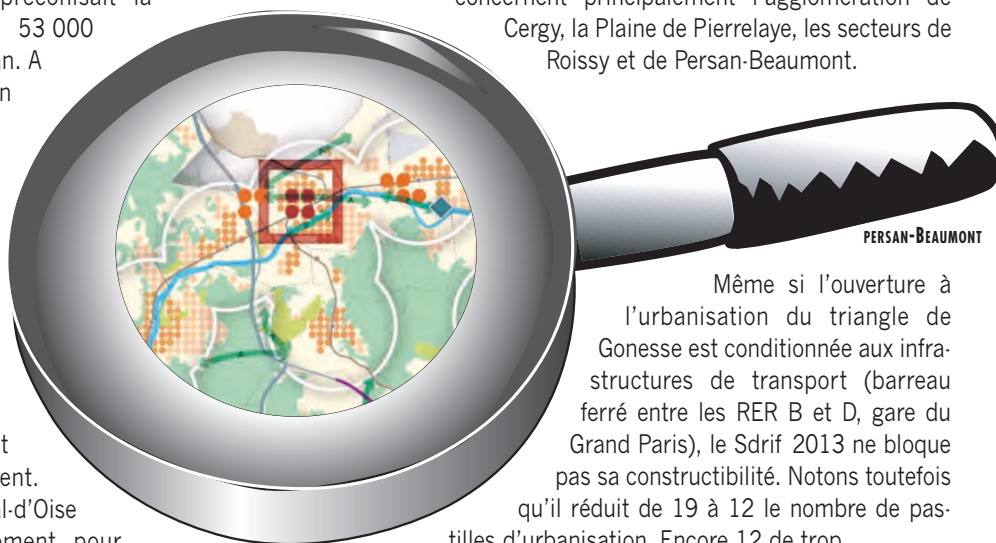
## Objectifs et principes d'aménagement

Le Sdrif préconise la densification et la compacité urbaine pour tenter de réduire la consommation de l'espace agricole, mais sans y parvenir. Le nombre de logements et d'emplois à créer est probablement sur-estimé et irréaliste.

Au niveau environnemental, des prescriptions intéressantes sont à signaler et à regarder au plus près : identification de grandes entités agricoles, de fronts urbains, de continuités écologiques, d'espaces boisés et de zones humides. Val-d'Oise Environnement approuve et soutient toutes ces préoccupations.

## Qu'en est-il pour le Val-d'Oise ?

Les zones d'urbanisation nouvelle sont identifiées sur la « carte de destination générale des différentes parties du territoire » par des pastilles d'urbanisation préférentielle ou conditionnelle d'une superficie de 25 ha chacune. On en dénombre 108 sur l'ensemble du département dont 12 pastilles conditionnelles au sud du triangle de Gonesse, soit un total de 2 700 hectares d'ici à 2030 ou 160 hectares par an, sans compter la possibilité d'extension des bourgs et villages de 5 % de leur superficie bâtie. Ces pastilles concernent principalement l'agglomération de Cergy, la Plaine de Pierrelaye, les secteurs de Roissy et de Persan-Beaumont.



Même si l'ouverture à l'urbanisation du triangle de Gonesse est conditionnée aux infrastructures de transport (barreau ferré entre les RER B et D, gare du Grand Paris), le Sdrif 2013 ne bloque pas sa constructibilité. Notons toutefois qu'il réduit de 19 à 12 le nombre de pastilles d'urbanisation. Encore 12 de trop...

Moins concerné par la densification que les départements de la petite couronne, on compte 36 pastilles de densification principalement dans l'agglomération de Cergy et le secteur de la gare d'Ermont-Eaubonne.

Une trentaine de continuités écologiques ont cependant été inscrites et on ne peut qu'en approuver la réalisation.

## En conclusion

Val-d'Oise Environnement prend acte des orientations générales du Sdrif et souvent les approuve. Mais nous émettons des réserves ou même des désaccords sur certains projets concernant le Val-d'Oise en contradiction avec ces orientations : triangle de Gonesse, zones d'activités surdimensionnées, prolongement de l'A 104, avenue du Paris, mitage de la ceinture verte. Ces projets ne permettront pas la remise en cause du déséquilibre emploi/logements entre l'est et l'ouest de l'Ile-de-France, entre le centre et la périphérie. Ils alimenteront l'accroissement de la mobilité contrainte des déplacements domicile-travail et la dégradation des conditions de déplacement malgré les investissements prévus.

**BERNARD LOUP, PRÉSIDENT DE VOE** ■ ■ ■

*Pas de réelle remise en cause du déséquilibre emploi/logements entre l'est et l'ouest de l'Ile-de-France, entre le centre et la périphérie.*

**PERSAN-BEAUMONT**  
ON EST DANS L'ÉTALEMENT URBAIN  
CARACTÉRISÉ POUR DÉVELOPPER LES ZONES  
DE LOGISTIQUE ET DE COMMERCES  
DE GRANDE DISTRIBUTION.



## P. 179 LE TRIANGLE DE GONESSE

**LE TRIANGLE DE GONESSE** revêt un caractère stratégique en raison de sa vocation agricole, de sa situation à mi-chemin de Paris et Roissy\*, et des besoins de développement économique et social du Val de France. Il pourra être valorisé avec la nouvelle branche du RER D dite « barreau de Gonesse » et le métro automatique du Grand Paris Express. Son aménagement doit être étudié au regard de l'évolution urbaine du territoire, en lien avec les projets d'aménagement prévus à l'est de l'autoroute. L'urbanisation de 300 hectares\*\* maximum au sud du triangle est prévue. Elle est conditionnée à la desserte en transports en commun. Elle est limitée par un front urbain d'intérêt régional permettant de délimiter une superficie de **400 hectares de terres agricoles à préserver\*\*\*** au nord du Triangle avec l'objectif de maintenir leur intégrité et d'y proscrire toute nouvelle coupure. L'aménagement du Triangle devra garantir des conditions d'exploitation agricoles pérennes.

## P. 211 LA PLAINE DE PIERRELAYE

**LA PLAINE DE PIERRELAYE** couvre plus de 2 000 hectares, dont 1 350 de terres agricoles. 860 hectares ne sont pas cultivables du fait de la pollution par épandages d'effluents urbains. La plaine constitue de fait un espace ouvert important de la ceinture verte de l'Île-de-France, entre les forêts domaniales de Saint-Germain et de Montmorency. **L'urbanisation de ses franges urbaines est prévue**, pour participer à l'effort régional de construction de logements\*. Les terres

agricoles cultivées seront protégées de cette urbanisation. La plantation d'un espace forestier couvrant environ la moitié de la plaine sur les terres agricoles polluées est envisagée sous réserve d'études environnementales justifiant l'intérêt en termes de dépollution.

## P. 210 CERGY-PONTOISE

Le territoire est structuré autour de trois centralités urbaines : Cergy-Pontoise, boucle de Chanteloup et Achères-Poissy. Pôle majeur de l'axe Seine, il ambitionne un développement démographique, résidentiel et économique capable de confirmer son attractivité dans une région francilienne multipolaire. Le développement urbain profitera d'une desserte améliorée. Elle renforcera les liaisons régionales et nationales le long de la Seine, structurera mieux les bassins de vie et les échanges avec Roissy-Charles-de-Gaulle (...) L'agglomération de Cergy-Pontoise bénéficiera d'une liaison vers Roissy-Charles-de-Gaulle.\* Les liaisons nord/sud internes au territoire seront améliorées avec le prolongement du tramtrain de la Tangentielle Ouest. Poissy devrait bénéficier en 2020 d'une station, améliorant ses relations avec Cergy-Pontoise, Saint-Germain-en-Laye et Versailles.(...) Compte tenu des débats en cours quant au tracé et aux modalités du prolongement de la Francilienne (A104) entre Cergy-Pontoise et Poissy-Orgeval, et leurs conséquences sur les infrastructures routières environnantes et les aménagements urbains en cours, le Sdrif prévoit un principe de liaison entre Cergy-Pontoise et Poissy-Orgeval.

## Ne tuons pas les sols vivants du Triangle de Gonesse

Les sols sont vivants et contiennent beaucoup plus de biodiversité en profondeur qu'à leur surface. Au centre des cycles de l'eau, de l'azote, du phosphore et du potassium, ils rendent possible la vie des plantes.

Ils sont également indispensables pour absorber l'eau, la filtrer, amortir les inondations. Et ils stockent trois fois plus de carbone que toute la végétation.

Attention, ce sont des ressources très limitées. Les sols cultivables représentent un vingtième de la surface de la Terre. Leur formation, très longue, se compte en millénaires ; ils constituent un patrimoine naturel qui n'est pratiquement pas renouvelable.

Chaque année, la France fait disparaître sous le béton et le goudron plus de 80 000 hectares de sols vivants. Ce sont souvent les terres agricoles les plus riches, celles qui garantissent notre sécurité alimentaire, qui sont supprimées. Celles qui ne sont pas artificialisées sont soumises à de nombreuses autres menaces : érosion, contamination, tassement, etc. Ce patrimoine, il faut le maintenir, l'entretenir et le

protéger, pour nous, dès maintenant, et pour les générations futures.

Si les 700 hectares cultivés et végétalisés du Triangle de Gonesse étaient décapés ou artificialisés, imperméabilisés, bâtis, alors les habitants riverains, mais aussi les travailleurs ou les clients des activités riveraines subiraient de très grands risques respiratoires et sanitaires : l'absence de piégeage des microparticules et des oxydes d'azote émis par l'A1, l'A3, la Francilienne et les deux plates-formes aéroportuaires d'ADP Roissy et du Bourget entraînerait morbidité et mortalité cardio-vasculaire et respiratoire, multiplication des allergies, retard au développement des jeunes enfants ; mais, également, des pics de chaleur avec surmortalité en canicule (nuits plus chaudes que la température corporelle), des inondations (pluies ni amorties ni absorbées, égouts saturés), l'élévation du niveau des bruits (moins absorbés, plus réfléchis).

Ne détruisons pas ces terres agricoles qui rendent supportables les activités riveraines et l'habitat.

JEAN-CLAUDE MARCUS   
PRÉSIDENT DE L'ADFFEN

\*FAUX : CET ESPACE AGRICOLE EST PRÈS DE ROISSY, MAIS ÉLOIGNÉ DE PARIS.

\*\* TRIANGLE DE GONESSE : URBANISATION DES 300 HA PRÉVUS : SI C'EST POUR EUROPA CITY, QUEL INTÉRÊT POUR LA POPULATION DU TERRITOIRE ?

\*\*\* 300 HA POUR EUROPA CITY + 90 HA POUR LE GOLF, IL NE RESTE PLUS RIEN DES 400 HA DE TERRES AGRICOLES.

PLAINE DE PIERRELAYE

\* DÉVELOPPEMENT DE VILLES DORTOIRS (PAS D'EMPLOI LIÉ À L'HABITAT), SATURATIONS DES TRANSPORTS EN COMMUN EN PERSPECTIVE ET... HYPOTHÉTIQUE FORÊT.

AGGLOMÉRATION DE CERGY

\* QUELLE LIAISON ? IL EST URGENT DE FAIRE LES AMÉNAGEMENTS PERMETTANT D'EXTRAIRE LE BUS DE CERGY-ROISSY DES BOUCHONS DE LA FRANCIENNE. A 104 : ON PARLERA ENCORE LONGTEMPS DE SON TRACÉ ET DE SON FINANCEMENT... QUAND VA-T-ON TOURNER LA PAGE DE CE PROJET ?

# Vauréal : porte ouverte à l'urbanisation ?



**VAURÉAL**, village ancien au bord de l'Oise, est séparé de la ville nouvelle par une forêt. Un projet de lotissement sur un espace naturel avait fait l'objet d'une demande de défrichage, déposée dans le cadre d'un permis de construire (lire *Agora* n° 25, novembre 2011). La DDT<sup>1</sup> refuse d'autoriser le défrichage, car le secteur concerné (la zone rouge sur la carte) comprenait des terrains protégés par le Sdrif<sup>2</sup> : ils se situent à moins de 50 mètres d'une forêt de plus de 100 hectares. Le promoteur se retire, la municipalité en fait de même avec son projet.

Mais, après quelques mois de réflexion, un nouveau projet ressurgit sur une surface désormais plus petite (zone jaune à l'intérieur de la zone rouge). Cependant, la forêt attenante existe toujours (voir photo extraite de GoogleMaps ci-dessous) et, une nouvelle fois, on fait comme si elle n'existait pas parce qu'elle ne figure pas sur les documents d'urbanisme, oubliée dans les dernières mises à jour des cartes forestières.

## Densification...

Pour autant, le projet n'est pas allégé et comprend le même nombre de logements. Il s'agira sans doute d'un immeuble, puisque la mairie parle d'une majorité de F2. Bernard Morin, ancien maire de Vauréal, nous disait que « *la partie entre l'école et Jouy-le-Moutier restera inconstructible, au moins le temps de mon mandat* ». Sa remplaçante, Sylvie Couchot (également membre d'EELV), dit qu'au pire « *elle ne pourra empêcher l'urbanisation* » et qu'au mieux « *elle ne sait pas de quoi sera fait l'avenir* ».

## ... et porte ouverte à l'urbanisation

Le fait est qu'en proposant un site urbain constitué, ce projet provoquerait une réaction en chaîne dont la

mairie ne veut pas discuter parce qu'il n'y a pas de bonne solution. L'insuffisance des voies d'accès ne pourra être compensée que par l'ouverture à la circulation automobile des chemins de randonnée. Ces nouvelles voies permettront de nouvelles constructions, qui, à leur tour, entraîneront de nouveaux problèmes de circulation. D'où l'ouverture d'une nouvelle route (entre la rue Amédée et la rue de la gare de Jouy-le-Moutier) permettant l'urbanisation totale des coteaux entre le village et la forêt.

Ainsi, bien qu'elle s'en défende, Sylvie Couchot avec son « petit projet » appuierait sur le levier nécessaire (moyennant quelques compromis avec l'écologie) au lancement d'un projet d'urbanisation intensive, qui ruinerait un site protégé par le Scot<sup>3</sup>, le Sdrif et le simple bon sens.

Rappelons que, lors de l'enquête publique concernant le Scot, 93 % des avis se sont exprimés en faveur du maintien de cet espace naturel et les conclusions du commissaire enquêteur allaient dans le même sens.

LES TROIS TILLEULS ■ ■ ■



[www.3tilleuls.fr](http://www.3tilleuls.fr)

[3tilleulsdevaureal@gmail.com](mailto:3tilleulsdevaureal@gmail.com)

1. DDT : DIRECTION DÉPARTEMENTALE DU TERRITOIRE.

2. SDRIF : SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE.

3. SCOT : SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE.



# Débattre, confronter les idées et avancer dans la transition énergétique...

**Il a semblé au Parc du Vexin français que l'encart (dans le dernier Agora n° 27) concernant les réunions sur l'éolien qu'il a organisées ne donnait pas un compte rendu objectif des débats qui s'y étaient tenus.**

**LE PARC** naturel régional du Vexin français a organisé deux réunions successives afin de préparer une délibération du Comité syndical, et ce dans le cadre de l'élaboration du SRE<sup>1</sup> d'Ile-de-France. Le SRE s'inscrit dans la démarche plus globale du SRCAE<sup>2</sup>. Validé fin décembre 2012, le SRE retient en Ile-de-France une hypothèse de 100 à 180 éoliennes d'ici à 2020 et de 230 à 410 éoliennes d'ici à 2050.

Malgré l'opposition très forte rencontrée lors de ce débat, le Parc a essayé de rester neutre et de présenter les enjeux de l'énergie éolienne de manière objective. Le Parc étant presque entièrement en site inscrit, il a été choisi de débiter ces réunions par un film montrant que l'implantation d'éoliennes n'est pas impossible dans des paysages de grande qualité, mais qu'une concertation avec les habitants et un travail paysager sont indispensables à l'implantation et à l'acceptation de l'éolien.

De nombreux défenseurs ou acteurs de l'éolien ont pu intervenir :

- Observ'ER, observatoire des énergies renouvelables, structure ancienne et bien connue du monde des énergies renouvelables ;
- le Syndicat des énergies renouvelables, qui en est la représentation professionnelle ;
- Enerio, entreprise maître d'œuvre de sites éoliens, présente sur le Val-d'Oise,
- le conseil régional d'Ile-de-France, qui envisageait des zones de développement éolien dans le Vexin,
- enfin, le PNR du Gâtinais qui a rédigé un schéma éolien à l'échelle de son territoire et qui nous montre que PNR et éoliennes ne sont pas antinomiques.

Les organisateurs ont également donné la parole à des associations réservées ou hostiles à l'éolien, parce qu'elles sont présentes sur le territoire, qu'elles représentent la vision de nombreux acteurs du Parc sur l'éolien et qu'il est du devoir du PNR de les laisser s'exprimer.

Le débat sur l'éolien est complexe et difficile et de nombreuses associations appellent à une grande vigilance dans le Vexin. Les Amis de la Terre du Val-d'Oise, dans un avis publié sur leur site Internet, le 2 juin dernier, concluent qu'« une attention particulière



VALLÉE DE L'ÉPTE.

doit être portée à l'intégration des éoliennes dans le paysage et seule une approche au cas par cas peut être envisagée » et que « bien que moins ventées, d'autres zones du département moins pittoresques ou ayant déjà subi des altérations prononcées (zones commerciales, zones industrielles) sont à privilégier pour ce type d'implantation. »

Le Comité syndical du Parc du Vexin français a rejeté l'inscription de zones éoliennes sur son territoire dans le SRE 2012, il a cependant voté le principe d'études paysagères fines à l'image de celles réalisées par le Parc du Gâtinais français. Ces études paysagères permettront peut-être de reprendre le débat avec des bases territoriales et paysagères mieux précisées.

Par ailleurs, le Parc est engagé dans l'élaboration de son Plan Climat-Energie territorial, qui abordera l'ensemble des questions liées à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables de manière globale.

**CATHERINE RIBES, VICE-PRÉSIDENTE  
DU PNR DU VEXIN FRANÇAIS,  
EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## AGENDA

Au printemps, le Parc prévoit d'organiser avec la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, trois débats dans le cadre du « débat national sur la transition énergétique » mettant en évidence le lien entre l'urbain et le rural dans les problématiques énergétiques :

Le **premier débat**, le 11 avril 2013, a porté sur les circuits courts énergétiques : peut-on produire, consommer et financer son énergie localement ?

Un **deuxième débat** [29 avril 2013, 19h30-22h30 - hôtel d'agglomération de Cergy-Pontoise] est consacré à la précarité énergétique et les moyens de la résorber durablement.

Le **dernier débat** [14 mai 2013, 19h30-22h30 - Maison du Parc à Théméricourt] aura pour thème « la mobilité rurale ou réinventer la mobilité en grande couronne francilienne ».



1. SRE : SCHEMA RÉGIONAL ÉOLIEN.

2. SRCAE : SCHEMA RÉGIONAL CLIMAT AIR ÉNERGIE.

**PNR Vexin français  
Maison du Parc  
95450 Théméricourt  
01 34 48 66 10**



PNR VEXIN FRANÇAIS



# Les collisions des oiseaux avec des éoliennes

éoliennes



**LES EFFETS** des éoliennes sur la faune sont classés en deux catégories : les effets directs par collisions et les perturbations indirectes correspondant au dérangement généré par leur présence.

## Les effets directs

Un taux de mortalité moyen de 33 oiseaux par éolienne et par an a été constaté sur des axes migratoires importants et de 2 à 12 sur des parcs éoliens en Aragon (Espagne)\*. En outre, pour certaines espèces, le risque de collision\*\* peut augmenter en fonction de facteurs tels que le comportement de chasse pour les rapaces, les migrations nocturnes et l'emplacement des sites éoliens.

Les rapaces et les migrateurs nocturnes (50 % des cas de mortalité observés) sont généralement considérés comme les plus exposés au risque de collision avec les turbines.

## Les effets indirects

Les perturbations engendrées par la présence des éoliennes (modification du milieu, dérangement humain qui leur sont liées) ont apparemment plus de conséquences que les turbines elles-mêmes : les oiseaux semblent capables de percevoir si les éoliennes sont en fonctionnement et de réagir en conséquence.

Le type d'éoliennes, leur positionnement les unes par rapport aux autres ainsi que le choix des sites (axe migratoire, topographie du site, etc.) peuvent in-

fluencer la mortalité par collision. L'alignement des turbines constitue une véritable barrière pour les oiseaux qui ont tendance à les éviter en déviant sur le côté, si bien que le nombre de collisions serait supérieur aux extrémités des alignements d'éoliennes. Leur position par rapport aux axes migratoires (perpendiculaire ou parallèle par exemple) est aussi un facteur important. Mais on a amélioré leur perception de la présence d'éoliennes grâce à des peintures UV.

## Précautions à prendre

Pour limiter les impacts des éoliennes sur toute l'avifaune, il est nécessaire de connaître les différents peuplements d'oiseaux fréquentant le site d'implantation du parc. Cela implique une période de suivi suffisamment longue pour faire un bon état des lieux. Les auteurs s'accordent sur les recommandations à préconiser lors de l'implantation de parcs éoliens : éloigner les turbines de tout site potentiellement attractif pour les oiseaux, et notamment dans les zones humides, des axes migratoires importants, de la proximité de colonies de reproduction et des aires d'alimentation (estuaires), tout en tenant compte de l'assolement à proximité des éoliennes. D'une manière générale, il est recommandé d'éloigner les parcs éoliens de tout site protégé.

**DOMINIQUE VEDY, VOE** ■ ■ ■

ARTICLE ÉCRIT À PARTIR DE LA BROCHURE  
*IMPACT DES ÉOLIENNES SUR LES OISEAUX*  
ÉDITÉE PAR L'ONCFS QUE L'ON PEUT TROUVER SUR  
[WWW.ONCFS.GOUV.FR](http://WWW.ONCFS.GOUV.FR) > DOCUMENTATION > BROCHURES-TECHNIQUES

*Un risque de collision  
minime dans de bonnes  
conditions de visibilité.*

\* LA MAJORITÉ DES DONNÉES  
CHIFFRÉES EST APPUYÉE SUR DES  
INFORMATIONS DATANT DES ANNÉES  
2000, CONCERNANT SOUVENT  
DE GRANDS PARCS ÉOLIENS  
EN ESPAGNE, AUX ÉTATS-UNIS,  
EN SUÈDE, AU ROYAUME-UNI.

\*\*LE PROBLÈME A ÉTÉ RENCONTRÉ  
AVEC LES LIGNES À HAUTE TENSION  
(CENTAINES DE MILLIERS D'OISEAUX  
ÉLECTROCUTÉS DANS LES COULOIRS  
DE MIGRATION) ET A NÉCESSITÉ D'Y  
APPORTER DES SOLUTIONS.



# Les nouveaux bois énergie pas si écologiques que cela

1. **NOx** : MÉLANGE DES OXYDES D'AZOTE NO ET NO<sub>2</sub>.

2. **MAP** : POUR MÈTRE CUBE APPARENT DE PLAQUETTES, UNITÉ DE VOLUME D'ENCOMBREMENT (PLAQUETTES + AIR).

3. **COV** : COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS.

4. **HAP** : HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES.

**DEPUIS** peu, l'ONF, sous l'impulsion du Grenelle de l'Environnement, se dirige vers l'usage industriel à grande échelle des forêts publiques pour la production en masse du bois énergie, prétendu durable, sans étude scientifique préalable des conséquences sur la santé, l'environnement, l'effet de serre et la biodiversité.

## Vers un effondrement de la biodiversité forestière

Les coupes à blanc sont d'ailleurs si massives que l'ONF, qui peine à trouver les jeunes plants, devra se tourner vers l'importation, avec les conséquences sanitaires et génétiques que cela entraînera.

Déjà, les écologistes étaient en froid avec l'ONF depuis les années 1970 pour ses coupes rases et la monoculture des résineux remplaçant les feuillus, des chênes sessiles et des hêtres plantés en rang d'oignons. Ces pratiques (futaie régulière ❶) détruisent la biodiversité forestière (voir *Agora* n°26 page 12). Toutefois, les bois de chute permettaient le chauffage local en bûches et une partie restait sur place au bénéfice de la biodiversité. Les destructions sont devenues si énormes que, de toutes parts en France, les habitants sont scandalisés et se mobilisent.



BRÛLAGE DES DÉCHETS D'ÉLAGAGE ET PLASTIQUES D'UNE PÉPINIÈRE.

**PREMIER MENSONGE.** Pour justifier les coupes rases aux non-initiés, l'ONF parle de « rajeunissement » d'une forêt prétendue vieillissante. La réalité est de permettre la mécanisation.

Désormais tous les bois de chute, jusqu'à la plus petite brindille, seront dorénavant transformés en plaquettes ou granulés pour les grandes chaufferies. Or, justement, ce sont ces deux filières forestières qui sont les plus nocives à la forêt puisqu'elles génèrent

des coupes à blanc sur de grandes surfaces, une industrialisation massive de transformation à grande échelle, des transports importants et une concentration des fumées polluantes autour des chaufferies. Ce qui est contesté, ce n'est pas tant la récolte en elle-même, mais la méthode d'exploitation qui est plutôt barbare.

## Le bois-énergie jusqu'à la dernière brindille

Ainsi, sur la plate-forme de Roissy est installée une chaufferie à plaquettes produisant 78 000 MWh/an thermiques, rejetant, en plus de la pollution actuelle, 18 000 t de CO<sub>2</sub> et NOx<sup>1</sup>. Pour alimenter cette énorme chaudière, 20 000 tonnes de plaquettes seront livrées par une noria d'environ mille rotations de camions transportant chacun 70 MAP<sup>2</sup> récoltés à 50 km, soit 100 000 km aller/retour, alors même que les communes ne savent pas quoi faire de leur bois d'élagage. Mais, il faut savoir que ces plaquettes sont souvent produites en forêt et livrées directement ; elles sont donc très humides (45 %) ce qui réduit le rendement de moitié tout en multipliant par trois le taux de pollution.

## Le bois énergie industriel pollue aussi...

En effet, toute combustion pollue, mais différemment selon le produit, son origine, la pollution anthropique et la température du foyer ; pour le bois, selon son essence, qu'il soit humide ou sec. Or, non seulement brûler du bois provoque une augmentation significative de la pollution : COV<sup>3</sup>, HAP<sup>4</sup>, dioxyde de soufre (acide), ozone et particules fines, mais aussi en produisant plus de gaz à effet de serre que les arbres n'en ont stocké ; en particulier, à cause de l'oxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) dont l'effet de serre est 310 fois supérieur et dure trois fois plus longtemps que le CO<sub>2</sub>.

La fumée de bois contient, en fonction des essences, au moins cinq cancérigènes et environ vingt-six produits chimiques qui appartiennent à la catégorie des polluants atmosphériques dangereux. Il en est ainsi des résineux qui, en brûlant le chlore, produisent sept fois plus de dioxines/furanes que les feuillus. La fumée de bois serait si nocive que notre ministre de l'Environnement a décidé d'interdire les cheminées ouvertes ❷ dès 2015 à cause des particules fines vingt fois plus importantes que les chaudières à bois dernière génération.

**DEUXIÈME MENSONGE.** Annoncer que brûler des arbres constituerait une source d'énergie propre sans impact sur l'effet de serre, puisque le carbone retournerait dans les arbres plantés est plus qu'un mensonge. En effet, il est aisé de comprendre que des coupes rases sur de grandes surfaces contribuent aux changements climatiques pendant des décennies, voire des siècles, jusqu'à ce que les arbres en régénération soient parvenus à une dimension significative.



GASPILLAGE DES PRODUITS D'ÉLAGAGE.

ETIENNE BOHLER

**... Les autres énergies encore plus**

Toutefois, il ne faudrait pas oublier que les véhicules Diesel sont responsables de 22 000 morts par an, que le chauffage au fuel en ajoute autant et la cigarette 72 000 (plus les milliards gaspillés de la Sécu, déficitaire pour cette seule raison), car ils produisent tous les trois des particules fines. Le diesel est un carburant qui vient d'être classé cancérigène par l'OMS. Mais alors, pourquoi s'en prendre à quelques cheminées ouvertes (qui sont d'ailleurs peu utilisées ❶) alors que les causes principales sont ailleurs ?

Ainsi, les feux de jardins, de broussailles ou d'élagages – alors même qu'ils sont déjà interdits depuis des années – et, à l'instar du tabac, le brûlage des feuilles sont bien plus nocifs que le bois des cheminées. Certains s'en font même une spécialité professionnelle en brûlant les déchets verts récupérés des élagueurs et paysagistes sans que les communes réagissent. Ainsi M. Melin, maire du Plessis-Luzarches est de ceux-là, refusant de faire cesser des feux illégaux et polluants, en connaissance de cause en ce qu'il était informé que le brûlage des déchets verts est une combustion peu performante, qui émet des imbrûlés, en particulier si les végétaux sont feuillés et humides. Une plainte en gendarmerie a finalement été déposée.

De même, les centrales nucléaires qui sont une épée de Damoclès et peuvent nous « péter » à la figure un jour ou l'autre : ça, c'est autorisé... et même recommandé ! Nos intellos du nucléaire ont même calculé, *a minima*, le coût d'une telle catastrophe en France : 5 800 milliards d'euros, les deux tiers de la France contaminés. Dans leur calcul, ils ont oublié de prendre en compte que le bois des forêts stocke aussi les radionucléides des retombées et la restitue dans les fumées et nos poumons.

**Le bois énergie doit rester local et à petite échelle**

D'où l'importance de connaître l'origine et la composition du bois. Il en est ainsi de certains granulés qui nous parviennent du Massif central. Ils sont compressés à partir de la sciure de résineux, un des bois les plus humides et les plus polluants en combustion. Il est nécessaire de sécher la sciure à 10 % d'humidité, d'où une consommation d'énergie importante. De plus, certains bois recèlent des particules radioactives des retombées de Tchernobyl. Toutefois, transformer la sciure de scierie en granule semble une bonne idée. Mais, déjà, la sciure manque et on prévoit de transformer les plaquettes en granulés, ce qui aura pour effet d'augmenter l'énergie grise ❷. Toutes les études démontrent que le meilleur compromis énergie/climat reste le feu de bûche de proximité.

**Gaspillage : sensibiliser le conseil général**

Actuellement, les copeaux d'élagage sont laissés sur les talus des départementales, mis en décharge, incinérés ou compostés. Cette méthode n'est économe ni en énergie ni en temps. Il y a un an, Val-d'Oise Environnement et Les Amis de la Terre du val d'Ysieux ont rencontré M. Desse, vice-président à l'environnement du conseil général, pour qu'une solution soit trouvée afin de collecter cet énorme gisement énergétique (public et privé), le transformer en granules, plaquettes ou briquettes afin de les utiliser en énergie, ou même en matériaux isolants associés à la laine de bois ou de chanvre. En conclusion, le meilleur chauffage restera toujours l'isolation. Pour le respect de l'environnement, il faut favoriser le bois provenant des futaies irrégulières mélangées ❸.

**ETIENNE BOHLER, ■■■  
PRÉSIDENT DES AMIS DE LA TERRE  
DU VAL D'YSIEUX**

❶ LA FUTAIE RÉGULIÈRE N'AUTORISE QU'UNE SEULE ESPÈCE DE MÊME ÂGE : COUPES À BLANC, PLANTATION ALIGNÉE.

❷ CHEMINÉE OUVERTE : D'APRÈS UN COMMUNIQUE D'AIRPARIF DU 14 SEPTEMBRE 2011, LE CHAUFFAGE AU BOIS NE REPRÉSENTERAIT QUE 7% PAR AN DES PARTICULES DANS L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE, LA PART DES CHEMINÉES OUVERTES DOIT DONC ÊTRE BIEN FAIBLE.

❸ ÉNERGIE GRISE : C'EST LA QUANTITÉ D'ÉNERGIE NÉCESSAIRE AU CYCLE DE PRODUCTION : RÉCOLTE, TRANSFORMATION, TRANSPORT, ETC. QUI DÉTERMINE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL.

❹ LA FUTAIE IRRÉGULIÈRE MÉLANGÉE FAIT COHABITER TOUTES LES ESPÈCES D'ARBRES DE TOUTS ÂGES, FAVORISANT LA BIODIVERSITÉ.

# Plans d'aménagement forestier en forêt périurbaine

**L'ONF est un établissement public doté de 10 000 agents et d'un budget annuel d'environ 700 millions d'euros. Il assure la gestion de 4,7 millions d'hectares de forêts, soit environ 27 % de l'ensemble de la surface forestière de notre pays.**



\* JOEL BOURDIN, RAPPORT D'INFORMATION FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES DU SENAT, OCTOBRE 2009.

**L'activité économique et l'outil industriel doivent s'adapter à la ressource en bois disponible, et non l'inverse.**



[HTTP://VALDOISE-ENVIRONNEMENT.FR/GUIFOR.HTML](http://valdoise-environnement.fr/guifor.html)

**L'APPLICATION** des plans d'aménagement des massifs de Montmorency, L'Isle-Adam et Carnelle a créé de vives protestations chez les usagers par le constat qu'ils ont pu en faire : des coupes rases sur des parcelles historiques et des paysages dévastés un peu partout. Toutes ces protestations du public, en Val-d'Oise, comme en Ile-de-France, ont contraint l'ONF à revoir la ligne conductrice de sa politique : couper du bois pour alimenter les chaufferies et les scieries et amplifier les exportations (Belgique, Chine, Italie...). L'objectif étant, d'une part, de « verdir » la politique gouvernementale, d'autre part, d'équilibrer les comptes de l'établissement : l'Etat n'alimentant plus les caisses qui servaient à payer les retraites des forestiers, l'Office devait pour cela puiser dans ses propres ressources.

## Le point d'achoppement : les finances

L'ONF est un établissement public industriel et commercial (EPIC) créé en 1964. Il doit équilibrer ses comptes. Ses recettes proviennent de la vente du bois, de la chasse et des subventions versées par le conseil général pour la partie « sociale » de la forêt : accueil du public, entretien du patrimoine, etc. Mais les prix du bois ont chuté et l'équilibre n'est plus tenu. « *Son résultat net de 8,5 millions d'euros, en 2007, s'est ainsi effondré à 0,5 million d'euros, en 2008, et devait, en 2009, s'établir à - 10 millions d'euros. L'état de la trésorerie est révélateur de la dégradation de la situation financière de l'ONF. En 2008, la trésorerie de l'Office (...) n'a ainsi été positive que 22 jours. L'équilibre financier de l'ONF repose donc largement sur le recours à l'emprunt (60 millions d'euros en 2008, contre 40 millions d'euros en 2007). Les produits tirés de la vente du bois représentent 38 %. Entre 2007 et 2008, le chiffre d'affaires "bois" s'est réduit de 12,5 %, et cette baisse pourrait être de 23 % en 2009.* »\* La situation ne s'est pas redressée depuis.

## Couper du bois

Comme Nicolas Sarkozy, à Urmatt, en 2009, annonçait vouloir multiplier par dix l'usage du bois pour « verdir » son économie, Hervé Gaymard, président du conseil d'administration de l'ONF, décide donc qu'il faut donner la priorité aux coupes de bois sur les autres fonctions de la forêt : biodiversité et usage social, y compris dans les forêts périurbaines. Cette orientation implique, encore plus que sur l'aspect paysage, des modifications dramatiques pour la forêt : il faut passer, pour réaliser ces objectifs, à une « industrialisation » de la gestion des forêts, comme l'agriculture en a connue. Il faut produire vite et obtenir rapidement des résultats et de la production, ce qui entraîne : l'utilisation d'engins lourds qui abîment les sols ; la replantation en ligne pour une exploitation future plus facile ; le traitement des rémanents en copeaux sur place, le dessouchement, une rotation des coupes accélérée, etc. Cela signifie pour les réma-

nents comme pour les îlots de vieux bois que toute la faune qui peut se développer dans ces milieux est détruite. Détruite en premier par le passage des engins qui « bousillent » tout, l'humus, les souches, les bêtes. Et ensuite par la destruction de leur milieu de vie : vieux arbres qui n'existent pour les pics, nidification sacrifiée parce que les périodes de coupe ne sont pas respectées, îlots trop petits et trop éloignés les uns des autres qui empêchent un continuum pour la faune, etc.

## Négliger les hommes

Pour des forestiers qui aiment leur métier, cela a été un choc. On compte dans cette profession, proche de la nature par définition, plus de suicides qu'à France Telecom. Les syndicats, auxquels on reproche tellement souvent leur côté corporatiste, défendent non la profession, mais surtout l'aspect nature de leur métier. Plus naturalistes qu'eux... Et, pourtant, ce sont les forestiers de terrain, contraints qu'ils sont d'appliquer ces nouvelles directives, qui prennent en première ligne les critiques du public. Mais l'ONF ne comprend pas que des forestiers de terrain, des cadres mettent en œuvre ces directives. Certains ont des plans de carrière, d'autres sont perturbés par les critiques qui fusent de partout en Ile-de-France et aussi dans les forêts plus denses de la France (Vosges, Morvan...). En IDF, une porte a été ouverte avec un fascicule intitulé *Forêts périurbaines, Diagnostic initial et état des lieux* où l'ONF fait une analyse sans concession de la situation et propose aux différents intervenants (élus, associations, naturalistes...) de travailler à ce diagnostic et à des orientations nouvelles.

## Agir pour l'arc forestier

L'association Agir pour l'arc forestier (AAF), qui vient de se créer en février 2013, et dont les objectifs sont :  
– la révision et l'application de plans d'aménagements avec des méthodes de gestion compatibles avec une sylviculture durable face aux modifications climatiques,  
– le maintien des continuités écologiques entre les espaces forestiers valdoisiens, picards et au-delà,  
– l'obtention d'un statut de forêt de protection et des mesures définissant le rôle d'une forêt périurbaine,  
– le classement en sites Natura 2000,  
pense qu'il faut obtenir *une bonne gestion de la forêt*, titre de la brochure éditée par VOE et l'AP3F au printemps 2012. Son territoire d'action concerne six massifs, les trois du Val-d'Oise et ceux d'Halatte, Ermenonville et Chantilly, dans l'Oise, qui en assurent la continuité vers les Ardennes. Si les communes de la vallée de Chauvry sont intégrées dans le PNR Oise-Pays de France, AAF aura à agir dans ce cadre. Et agir avec tous, c'est agir avec les citoyens, les élus, les associations, car la forêt, dernier puits de biodiversité, est un bien commun, fragile, indispensable.

**DOMINIQUE VEDY, AAF** ■ ■ ■

# Les continuités écologiques en forêt de L'Isle-Adam

LORS de la réalisation de la RN 184, en 1986, qui a traversé la forêt de L'Isle-Adam, le maître d'œuvre a omis, d'une part, de réaliser les boisements compensatoires liés aux défrichements, et, d'autre part, de maintenir les continuités écologiques entre les deux parties du massif forestier désormais scindé en deux parties totalement isolées l'une de l'autre : 900 hectares à l'ouest et 700 hectares à l'est.



La Région vient de promettre une contribution dans le cadre des aides au rétablissement des continuités écologiques, ce qui pourrait accélérer le démarrage du chantier. Ce coup de pouce peut donc faire espérer un début des travaux pour la fin 2013.

Au début de la décennie 1990, dans le cadre de l'aménagement de l'autoroute A16, l'Etat décide d'imposer au futur maître d'œuvre, premièrement, la réalisation d'un passage faune sur l'A16 ❶ à la hauteur du bois Carreau afin de relier les massifs de L'Isle-Adam et de Carnelle et, deuxièmement, l'aménagement d'un ouvrage supérieur enjambant la RN 184 en forêt de L'Isle-Adam à la hauteur du carrefour du Tremble ❷. Avec ces deux ouvrages, les continuités écologiques seraient plus ou moins restaurées entre les forêts plus au nord de la Picardie, celle de Carnelle, le massif de L'Isle-Adam pour aboutir sur la forêt de Montmorency.

## En vallée de Chauvry

En 2003 et 2004, le conseil général a amélioré les passages faune sous la Francilienne, en vallée de Chauvry, passages qui sont perméables à la grande faune actuellement présente sur le secteur, à savoir le sanglier et le chevreuil. Mais pour garantir leur pérennité, il faut absolument qu'une gestion partenariale de ces ouvrages soit mise en place au plus vite afin d'éviter également un usage vers d'autres activités plus ou moins licites (lieu de rendez-vous pour différents trafics). C'est désormais au gestionnaire de la voie, aux municipalités et à l'association pour la promotion de la charte de la Vallée de Chauvry d'agir.

Il faut rappeler que tous ces espaces intra et inter forestiers figurent dans le schéma régional de cohérence écologique (trame bleue et verte) et sont intégrés dans le périmètre d'étude de la future charte du Parc naturel régional Oise-Pays de France (2016-2028) dont l'objectif principal demeure la préservation et la restauration des couloirs de vie (ou biocorridors).

## L'aménagement du carrefour du Tremble



La solution qui a été retenue est une solution mixte dite homme-faune et prévoit :

- ➡ de végétaliser les abords de façon à canaliser la faune vers le passage,
- ➡ de prévoir un passage pour la petite faune avec des enrochements,
- ➡ de réaménager une piste cyclable,
- ➡ de maintenir le passage des grumiers
- ➡ d'informer par des panneaux.

Le coût total de l'opération s'élèverait à 600 000 €.

Les travaux devaient être réalisés entre le mois de novembre 2011 et le printemps 2012 et achevés courant 2012. Ils ne sont pas encore commencés et la DRI ❶ invoque des problèmes de financement.

*Il aura fallu vingt ans pour voir la réalisation de biocorridors sous la RN 184 et l'A16 quand les ouvrages routiers sont, eux, terminés depuis bien longtemps.*



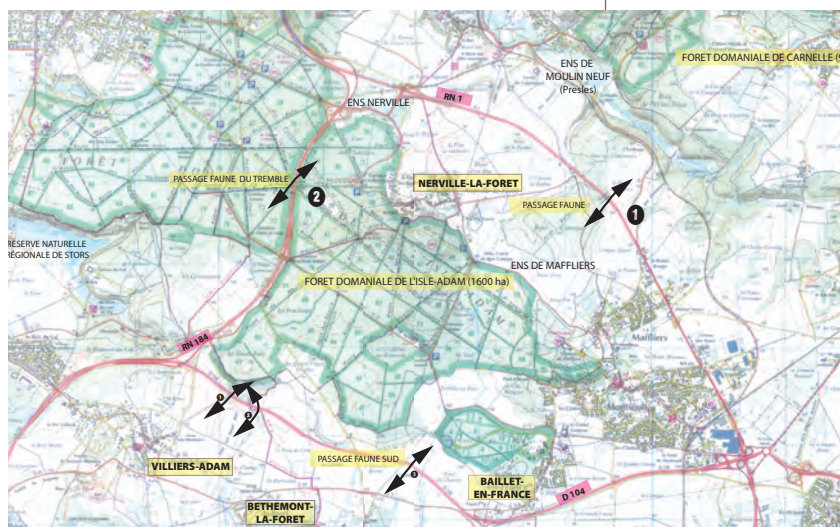
COLLISIONS (SANGLIER ET RENARD) SUR LA 184.



PHOTOS SEBASTIEN SIBLET

❶. DRI : DIRECTION DES ROUTES ET DES INFRASTRUCTURES.

**JEAN-LUC BARRAILLER**  
**AGIR POUR L'ARC FORESTIER** ■ ■ ■



# La trame verte et bleue en Val-d'Oise

*La trame verte et bleue (TVB) marque la volonté de prendre en compte dans l'aménagement du territoire les besoins de déplacement des espèces sauvages...*

*Elle doit permettre par le biais des continuités vertes (forêts, bois, prairies, espaces naturels) et bleues (rus, mares, étangs, rivières) à la faune et à la flore de se déplacer et de se reproduire.*

**MESURE** phare du Grenelle de l'environnement en matière de biodiversité, cette TVB n'en est pas moins malmenée en permanence par la volonté ou la pression subie par les élus pour urbaniser leur territoire. Les arguments déployés sont toujours, en premier, l'emploi, et s'y ajoute, aujourd'hui, le logement. Mais, jamais, les conséquences à long terme, graves, de l'urbanisation sur l'environnement, mais aussi sur le cadre de vie qui se dégrade pour les habitants des banlieues (moins d'espaces verts, plus de circulation, plus de pollution, plus de bruit, tout cela pesant sur le bien-être) ne sont prises en compte suffisamment.

Tous les projets d'urbanisme fragmentent le territoire, empêchent ou le déplacement, ou la reproduction, ou détruisent les aires d'alimentation et même l'interaction flore/faune et créent une perte de biodiversité. La TVB est censée protéger ces continuités pour maintenir cette biodiversité.

Il existe depuis 2007 un Schéma de cohérence écologique qui s'impose désormais à tous les documents d'urbanisme (PLU, Scot...) afin de limiter l'impact de cette urbanisation. Si les projets portent atteinte aux continuités écologiques, il convient maintenant soit de diminuer ces projets, soit de les déplacer, voire de les abandonner. Il convient de le faire appliquer.

S'il existe tout un maillage de zones protégées, préservées, identifiées (lire ci-contre), il faut pour améliorer et maintenir cette TVB regarder les points noirs.

## Les points noirs de la trame verte...

**FORETS** : le continuum forestier ne s'arrête pas aux limites de notre département, mais il est scindé par différentes liaisons routières : A 184 et Francilienne en forêts de Montmorency et de Chantilly et les grands animaux (et les automobilistes aussi) paient un fort tribut du fait des collisions par **manque de passages faune adéquats**. Les rails de séparation des 4-voies en béton, plus sécurisants, empêchent la circulation du petit gibier. Pour les crapauds, des solutions simples existent, comme la fermeture de certaines routes à l'époque migratoire. Les voies de chemin de fer, engrillagées, gênent les déplacements de la grande faune, mais favorisent, au contraire, la présence du lapin. Les limites de propriétés privées matérialisées par des murs ou des grillages trop élevés sont un autre point noir.

Créé en 2005, le groupe Trame verte et bleue est un lieu d'échanges entre « experts » et « praticiens » des corridors écologiques et des trames vertes et bleues. Le groupe comprend 40 PNR et des partenaires de plus en plus nombreux (établissements publics, collectivités territoriales, associations, laboratoires de recherche...) pour un total d'une centaine de membres. Le premier comité régional IDF a été mis en place en octobre 2011.

La conservation de la biodiversité constitue aujourd'hui un des enjeux environnementaux majeurs de nos sociétés. L'érosion de la biodiversité est un phénomène complexe et multifactoriel qui puise principalement ces racines dans les activités humaines qui tendent bien souvent à artificialiser l'espace et à intensifier les activités sur le territoire. La fragmentation des habitats naturels est devenue une des causes majeures de cette régression.

JEAN-CHRISTOPHE KOVACKS

**ESPACES NATURELS** : la vallée de Montmorency est très fortement urbanisée et les réserves foncières se trouvent dans les derniers petits espaces boisés non classés.

**ESPACES AGRICOLES** : ce sont les réserves foncières par définition alors même que l'on déplore la perte d'un département entier de terres agricoles par an en France ; la plaine de Pierrelaye, partie prenante de la Ceinture verte, est menacée aujourd'hui d'urbanisation commerciale, de logements et d'activités sur toutes ses lisières (RD 14, CD 106, RD 328...) et est coupée par des voies : A15, A115, D14 ; la plaine des Linandes dans l'Agglo a fait l'objet d'un aménagement (lire *Agora* n° 26) ; toutes les communes ont leur petit projet, chacune de leur côté : Villeron, Puiseux, Vémars, Roissy, Frépillon-Méry, Saint-Ouen... toutes ces petites ponctions mitent justement cette trame verte tant valorisée. Sans parler du grand projet inutile d'Europa City, concept dépassé d'un pôle de loisirs et de consommation au pied des pistes de Roissy !

## ... et bleue

La Seine ou l'Oise peuvent aussi être des obstacles naturels pour les grands animaux, mais on a vu des sangliers traverser les fleuves soit par les... ponts, soit en nageant ; il faut donc aménager les berges pour leur faciliter le passage. Les berges de la vallée de l'Oise abritaient, il y a peu, des zones humides, mais divers aménagements sont prévus : extension des ports de Bruyères-sur-Oise, de Saint-Ouen, transformation des étangs de la Garenne à L'Isle-Adam, mise à grand gabarit de l'Oise. Quant au lac de Beaumont, site de carrière abandonné dans les années 1970, qui a fait place à un espace boisé avec un lac de 13 ha, le propriétaire, ne lui trouve d'usage intéressant qu'en le comblant de déchets inertes. Les milieux humides sont ceux qui ont subi la plus grande détérioration. Et quand ils existent encore, ils sont très mal entretenus. Ce sont pourtant de hauts lieux de la biodiversité : rus, mares, carrières d'origine naturelle ou issues de l'activité humaine favorisent le cortège aviaire, faunique et floristique, ils contribuent au maillage de cette trame bleue.

DOMINIQUE VÉDY, VOE ■■■

### LES POINTS POSITIFS DU VAL-D'OISE

#### DEUX PNR

- OISE-PAYS DE FRANCE
- VEXIN

#### TROIS MASSIFS FORESTIERS

- MONTMORENCY
- L'ISLE-ADAM
- CARNELLE

#### DEUX GRANDES PLAINES

- VEXIN
- PLAINE DE FRANCE

#### UNE RÉSERVE NATURELLE NATIONALE

- LES COTEAUX DE SEINE

#### GÉRÉ PAR LE PNR DU VEXIN

#### UNE RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE

- LE MARAIS DE STORS

#### QUATRE ESPACES NATURELS SENSIBLES

#### CLASSÉS PAR LE DÉPARTEMENT

- LA CARRIÈRE DE VIGNY-LONGUESSE
- LE BOIS DU MOULIN DE NOISEMENT À CHARS
- LE MARAIS DE BOISSY-MONTGEROULT
- LA BUTTE DE MARINES

#### ET BIEN D'AUTRES ESPACES NATURELS

- LES BUTTES DE ROS
- LE MARAIS DU RABUAIS
- LE MARAIS DE FROCOURT
- LA CARRIÈRE AUX COUILLAGES A AUVERS-SUR-OISE
- L'ÉTANG DE VALLIÈRE À SANTEUIL
- LES BUTTES D'ARTHIES
- LE BOIS DU CHESNAY
- LE BOIS DE MORVAL
- LA FORÊT DÉPARTEMENTALE DE LA TOUR DU LAY
- LE BOIS DE BOISSY
- LES COTEAUX DU PARISIS...

# L'eau et son patrimoine en vallée de Viosne

espaces  
naturels



LA VIOSNE AU BIEF DU MOULIN DE COURCELLES



Balade en vallée de  
Viosne : Montgeroult,  
Courcelles et marais  
de Boissy.

caire du lutécien. Ce matériau, parfaitement adapté à la taille, a permis la construction de solides et belles architectures. Le versant sud est occupé par le village de Courcelles, qui monte en pente douce pour rejoindre le plateau calcaire. La route qui sort du village coupe la chaussée Jules-César.

**EN CHOISSANT** les villages de Montgeroult et de Courcelles pour ma première animation – une balade en tant que guide du Vexin, en 2009 – j'ignorais les richesses liées au thème de l'eau que j'allais y découvrir. J'avais bien croisé les lavoirs et les moulins, observé le fond du vallon humide où paissent quelques chevaux, longé la roselière, j'étais bien passée au-dessus de la Viosne et de son bief, mais je n'avais pas encore perçu réellement les relations entre tous les éléments qui composent ce paysage et son biotope, la géologie du lieu et les activités humaines qui en découlent.

La Viosne qui prend sa source à la Villetterte, dans le département de l'Oise, serpente pendant vingt-sept kilomètres jusqu'à Pontoise, où elle se jette dans l'Oise. Sa vallée entaille de 50 à 100 mètres le plateau calcaire du Vexin. Le fond de cette vallée, de 150 m de large, repose sur des argiles sparnaciennes et des sables du Cuisien qui maintiennent accueillant ce sol, donnant les conditions idéales au développement d'une biodiversité de zone humide. Ces conditions naturelles ont été les facteurs de l'implantation humaine (développement des villages vers l'an mille) et ont permis la pâture des ovins, bovins et équidés, la création de vergers et l'utilisation de l'eau pour les activités du quotidien.

Le versant nord, abrupt, relie la vallée au plateau, espace dédié aux céréales. A la rupture de pente, s'implantent souvent les jardins vivriers des habitants (il en reste quelques-uns) et y poussait la vigne jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Montgeroult s'accroche à la pente escarpée et son sous-sol est un vrai gruyère, phénomène bien connu lié à l'exploitation médiévale de carrières locales.

Les villageois ont construit leur habitat en s'attaquant au versant abrupt, composé de bancs d'excellent cal-

caire du lutécien. Ce matériau, parfaitement adapté à la taille, a permis la construction de solides et belles architectures. Le versant sud est occupé par le village de Courcelles, qui monte en pente douce pour rejoindre le plateau calcaire. La route qui sort du village coupe la chaussée Jules-César.

Les villages ont un aspect minéral très développé car de longs murs de pierre closent les parcelles. La végétation est pourtant très présente :

- discrète dans les villages de Montgeroult et de Courcelles, où les plantes rudérales lithophytes comme la pariétaire officinale, la capillaire, la chélidoine, la rue des murailles, la cymbalaire (ou ruine de Rome), le lierre s'insèrent dans les anfractuosités de ces habitats calcaires,

- de manière plus foisonnante le long de la Viosne et dans la vaste prairie humide de Courcelles : spirée ulmaire, eupatoire chanvrine, cresson, valériane, saules et aulnes y abondent. Cette végétation recouvre chaque année, jusqu'à les faire disparaître, le lavoir de Courcelles (au sud du village) et le bassin à rouir le chanvre, de Montgeroult, sis en contrebas de la départementale qui conduit à Ableiges. De plus, la roselière, classée Znieff (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique), abrite une faune caractéristique de zone humide et est une des plus vastes de la vallée.

Un peu plus bas en suivant la Viosne, qui porte bien son nom, la sinieuse, on parvient au marais de Boissy-l'Aillerie, dans la partie classée « espace naturel sensible ». Ce lieu aménagé pour l'accueil de personnes à mobilité réduite surplombe, par un ponton de planches, une zone recrusée pour maintenir un équilibre entre terre et eau favorisant les espèces végétales et animales caractéristiques de ces marais.

La vallée de la Viosne continue ensuite son voyage et emporte mes rêves vers l'Oise pour une prochaine balade.

AMANDINE DEWAELE, GUIDE NATURE, ■ ■ ■  
ANIMATRICE ENVIRONNEMENT



LA VIOSNE AU BIEF DU MOULIN DE COURCELLES.



LA CYMBALAIRE, PLANTE LITHOPHYTE, À MONTGEROULT.



LAVOIR DE COURCELLES ET REINE DES PRÉS (SPIRÉE ULMAIRE).

CONSULTER L'AGENDA  
DES BALADES DE VAGABUNDA  
WWW.VAGABUNDA.FR



## Le lézard des murailles un porte-bonheur ?

De forme élancée, le lézard est extrêmement polymorphe, avec une grande variabilité dans son écaillage, une coloration allant du brun au gris et même verdâtre. La face ventrale est claire, jaune, bleue ou rougeâtre. La gorge est mouchetée de noir.

Le dos est gris, brun, rougeâtre ou verdâtre avec souvent deux lignes claires chez la femelle, alors que le mâle porte fréquemment des taches noires réticulées.

IL EXISTE EN FRANCE DEUX SOUS-ESPÈCES :  
**PODACIS MURALIS BROGNIARDI**  
**PODACIS MURALIS MERREMIA.**

LE LÉZARD DES MURAILLES EST UNE ESPÈCE PROTÉGÉE AU NIVEAU NATIONAL ET EUROPÉEN, INSCRIT À L'ANNEXE IV DE LA DIRECTIVE HABITAT.

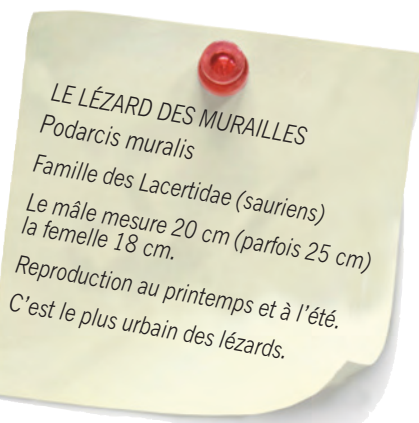


PRÉSENCE DU LÉZARD DES MURAILLES DANS LE VAL-D'OISE. DONNÉES MNHN.



LÉZARD MÂLE. PHOTO PRISE AU LAC DE BEAUMONT.

ETIENNE BOHLER



LE LÉZARD DES MURAILLES  
*Podarcis muralis*  
Famille des Lacertidae (sauriens)  
Le mâle mesure 20 cm (parfois 25 cm)  
la femelle 18 cm.  
Reproduction au printemps et à l'été.  
C'est le plus urbain des lézards.

**QUI NE CONNAÎT** pas le lézard des murailles ? Très vif et rapide, il est à la fois craintif et familier. On le pense très commun, mais on en voit de moins en moins.

Il habite les vieux murs, les tas de pierres, les rochers, les carrières ; sa préférence va généralement aux milieux relativement secs. Certains prétendent que cette espèce est encore bien représentée dans le Val-d'Oise. C'est une illusion dangereuse, car les tas de pierres, vieux murs, vieilles bâtisses sont démolis ou cimentés, les anciennes carrières, petites ou grandes, disparaissent par comblement. Ainsi que les aménagements des ballasts des voies ferrées. Cela contribue à la destruction de son habitat naturel. Toutefois, lorsque son milieu n'est pas trop bouleversé, on peut trouver plus

d'une centaine de Lézard des murailles sur un seul site. C'est le cas du lac de Beaumont-sur-Oise où il trouve gîte et pitance. Pendant l'été, on les voit, à plusieurs, se chauffer au soleil sur les pierres, au bord des chemins, sur les berges du lac. Mais il subit aussi les effets toxiques des herbicides pulvérisés au pied des murs, les prédateurs domestiques (chiens, chats) ou sauvages (hérissons, rapaces...). C'est la raison pour laquelle il est important de protéger le lac de Beaumont où il n'a ni prédateur ni pesticide.

Et dans les stations où l'espèce est présente, il convient de maintenir l'ensoleillement des parois rocheuses naturelles ou artificielles. Le Lézard des murailles peut coloniser de nouveaux milieux à condition que ceux-ci soient bien pourvus en proies potentielles, elles-mêmes dépendant d'une végétation herbacée abondante et de vastes surfaces rocheuses exposées au sud. La mise en communication de sites intéressants pourrait se faire grâce à



ETIENNE BOHLER



LÉZARD FEMELLE.  
PHOTO PRISE AU LAC DE BEAUMONT.

l'implantation ou la restauration de murets de pierres (non cimentés) limitant deux parcelles herbacées.

« Faire le lézard », est-ce péjoratif ou un art de vivre ? curieuse expression pour un animal si vif !

Et « Y'a pas de lézard » qui signifie « il n'y a pas de problème » sous-entend-elle que le lézard peut être cause de souci ? En fait, il semblerait que cela vienne de la lézarde, qui ressemble à un lézard se déplaçant sur un mur.

Et s'il est admis que la queue du lézard porte bonheur comme le trèfle à quatre feuilles et autres croyances, la perte de cette queue, sacrifice fait par l'animal pour protéger sa vie, le fragilise. Et même si elle repousse (autotomie), elle n'est jamais identique, plus pâle, plus petite...

Enfin, éviter la peau de lézard est un slogan bien connu des vendeurs de produits cosmétiques pour vendre encore plus de crèmes hydratantes ! Mais, de la vraie peau de lézard, les maroquiniers n'en font pas le même usage. Heureusement pour notre lézard des murailles, ce n'est pas cette espèce, bien trop petite, qui est recherchée.

### Modes de vie et de reproduction

Le lézard se nourrit de petits insectes, ce qui est très utile à l'agriculture. Ses proies sont principalement composées d'arthropodes adultes (arachnides, mouches, coléoptères, guêpes, abeilles, grillons, sauterelles, criquets...) et comprennent également des gastéropodes, des chenilles, des larves d'insectes, etc. La femelle pond dans la terre ou sous une pierre. Il y a deux pontes de 2 à 8 œufs, l'une en mai l'autre en juillet. L'éclosion a lieu après 6 à 8 semaines. Les jeunes seront adultes vers l'âge de 2 ans. Ce lézard vit en moyenne quatre à six ans.

Il mue régulièrement et sa peau se détache par fragments contrairement aux serpents. Dès les premiers frimas, il hiberne en s'enfonçant dans le sol.

E. B .- D. V. ■ ■ ■ ■

